

Montréal, le 2 février 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Avocat
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement au réseau de transport
Dossier de la Régie : R-3830-2012**

Maître Fréchette,

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) vous informe du report de la tenue de la séance de travail, initialement prévue les 24 et 25 janvier 2018 entre le personnel technique de la Régie et celui du Transporteur dans le dossier mentionné en rubrique, aux 22 et 23 février 2018 de 9 h à 16 h à ses bureaux de Montréal, dans la salle Jean-Paul Riopelle.

La Régie maintient l'ordre d'examen des documents, pendant ces deux journées, comme suit:

- *Exigences techniques de raccordement d'installations de client au réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce [B-0072](#) et leur version anglaise, pièce [B-0073](#) ;
- *Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce [B-0074](#) et leur version anglaise, pièce [B-0075](#) ;
- *Limites d'émission de perturbations dans le réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce [B-0076](#) et leur version anglaise, pièce [B-0077](#);

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml